



Décembre 2021



La lettre de L'AROPA ALSACE N°18



Chers adhérents,

Encore une année de passée avec des contraintes que nous avons déjà connues en 2020 : le Covid et ses variants... Gestes barrières, vaccinations, pass sanitaire...

Cette pandémie déshumanise encore un peu plus les personnes âgées ou hospitalisées.

Pour autant, la vie continue et doit continuer, et notamment pour l'AROPA Alsace qui essaie de gommer au maximum ces handicaps...

Le 5 octobre 2021, nous avons tenu à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE les Assemblées Générales des exercices 2019 et 2020, reportées suite aux confinements. Une présence correcte des adhérents, mais moins que d'habitude.

Notre grande réussite en travail d'équipe, c'était la journée du 10^{ème} anniversaire au Royal Palace à KIRRWILLER : + de 200 participants avec une satisfaction totale des présents et donc, des organisateurs. Cela laisse la possibilité d'envisager d'autres manifestations ou sorties ultérieures. Merci à tous les participants pour leur bonne humeur. Les photos en attestent !

La vie continue

MUTUALIA : notre mutuelle Santé avec le contrat FRANE a subi encore un dérapage technique sur le P/C (prestations/cotisations) + des taxes en augmentation et l'arrivée de la TSA (Taxe de Solidarité Additionnelle) pour les adhérents et ayants droits (le plus souvent les épouses) ne relevant pas du régime agricole pour l'assurance maladie de base (voir page 5)

Des ajustements tarifaires ont été nécessaires. Par contre notre contrat FRANE reste attractif sur le rapport qualité/prix.

A noter : la 1^{ère} ligne de dépense en matière de mutuelle, c'est le dentaire, des devis à 5 chiffres. La 2^{ème} ligne : l'hospitalisation. La 3^{ème} ligne : l'optique, et l'arrivée en force de l'auditif !

Un planning est établi pour visiter tous nos partenaires pour des opérations « gagnant-gagnant »

Citons également la revalorisation des retraites complémentaires AGIRC ARCO de 1 % au 1^{er} novembre 2021. Prévision d'une hausse de 1,1 % au 1^{er} janvier 2022 de retraites de base.

Et n'oublions pas que l'inflation sera supérieure à 1,5 %.

La 5^{ème} branche de la Sécurité Sociale relative à la prise en charge de l'autonomie, que tout le monde attendait a été votée par le Parlement ; son contenu n'est pas finalisé... Il faut attendre....

Dans le cadre des élections présidentielles à venir, nous verrons les engagements que les différents candidats sont prêts à prendre concernant les retraités (ou futurs retraités) : la réforme des retraites à bout de souffle, la place des séniors dans la société, le grand âge et l'autonomie, etc...

Une année 2022 prévisionnellement déjà très chargée.

Restons mobilisés !

Joyeux Noël et Bonne année 2022 !

Raymond CLEMENT

COMMISSION " PARTENARIATS et DEVELOPPEMENT "

La commission Partenariats et Développement s'est fixée comme buts depuis sa création :

La défenses des intérêts socio-économiques des adhérents de l'AROPA ALSACE, la création de liens de solidarité et de convivialité entre ces derniers.

Les moyens d'y parvenir fixés par le C.A. : la recherche de partenariats dans les domaines de la santé, la sécurité, et la gestion au quotidien, dans le souci d'avoir des offres qualitatives au meilleur prix et répondant aux besoins présents et futurs des adhérents.

Des travaux réalisés depuis 2017 ont permis de mettre en place un pôle "référénts " ; de tenir des réunions décentralisées, de mieux connaître les composantes origines entreprises de nos adhérents et les souhaits exprimés lors de notre enquête " besoins et souhaits" tout en ayant démontré l'intérêt économique de l'adhésion à l'AROPA ALSACE.

La proximité auprès de l'adhérent doit rester notre préoccupation première

Nos orientations et objectifs :

Le développement du nombre d'adhérents sur un potentiel fort de 42 000 retraités salariés du régime social agricole et 1 700 entrants chaque année

Chaque adhérent doit devenir un militant pour notre association et être un prescripteur de notre association

Le Conseil d'Administration s'attachera à développer le nombre et la qualité relationnelle avec nos partenaires. Les priorités doivent être orientées vers nos partenaires actifs (M.S.A., MUTUALIA, GROUPAMA, CREDIT AGRICOLE), ainsi que l'ensemble de tous nos autres partenaires, employeurs publics ou privés, amicales de retraités, etc, dans un souci d'établir une relation "gagnants/gagnants" Cela ne sera possible que par un engagement fort de l'ensemble des composants : nos partenaires, chaque membre du C. A. et l'ensemble de nos adhérents. Et constituera la clé de notre réussite pour 2022.

Nous n'avons qu'une seule ambition : c'est d'arriver à l'excellence, car il n'y a pas de vocation à rester nul.

Décembre 2022 – Hubert Muller rapporteur de la commission Partenariats et Développement

DEVENEZ UN ADHÉRENT MALIN			
Exemple :	1 Couple :	2 Adultes	70 ans
	Tarif Public	Tarif AROPA	gains
Complémentaire Santé	2 404 € <small>(100 € * 2 * 12)</small>	1 275 € <small>(53,12 € * 12 * 2)</small>	1 129 €
IARD (Groupama) IARD + Voiture	1 200 €	1 080 €	120 €
Banque (CA-AV)			
Accès compte service	58 €	58 €	
Mastercard GOLD	126 €	63 €	63 €
Mastercard	22,25 €	22,25 €	
	3 810 €	2 498 €	1 312 €
Investissement	25€	soit net	1 287 €

COMPLEMENTAIRE SANTE : QUEL CONTRAT CHOISIR ?

Également dénommé mutuelle, la complémentaire santé vient compléter les garanties de base. Elle prend en charge, partiellement ou en totalité, les actes non remboursés par l'assurance maladie afin d'assurer une couverture plus optimale.

Pour nous retraités, le contrat de complémentaire santé peut être souscrit :

- à titre individuel auprès d'une mutuelle, d'une société d'assurance ou d'une institution de prévoyance,
- ou dans le cadre d'un contrat collectif conclu par un groupe avec un assureur.

Soucieuse d'apporter le meilleur service à ses membres, l'AROPA d'Alsace propose deux contrats collectifs en partenariat avec Mutualia :

- Un contrat régional négocié par la Fédération des Aropa du Nord-Est, le contrat FRANE,
- Et un contrat national conclu par la Fédération Nationale, le contrat INITIATIV'Retraite.

Quelles sont les différences entre ces deux contrats ?

Les garanties

Les rares différences entre les deux contrats concernent la garantie Optique :

- pour les lunettes le contrat FRANE est un peu plus favorable,
- pour les lentilles c'est l'inverse, le contrat INITIATIV'Retraite est meilleur,
- pour la chirurgie réfractive, ce dernier contrat est nettement plus intéressant : 400 € par œil, contre 200 € pour FRANE.

D'autre part, la garantie « Bien-Etre » pour les médecines douces est incluse dans le contrat FRANE alors qu'elle est en option dans le contrat national moyennant une cotisation de 8,47€ par mois en 2022.

Les tarifs

Quand on compare les tarifs 2022 de la formule 300 du régime local, on constate que le contrat INITIATIV'Retraite est moins onéreux quel que soit l'âge.

En y incluant l'option « Bien-Etre », le tarif FRANE n'est favorable qu'à partir de 71 ans. Pour la tranche d'âge de 66 ans à 70 ans, les tarifs sont quasiment identiques.

Grâce à cette rapide analyse comparative, vous devriez déjà être en mesure de choisir le contrat qui vous convient le mieux.

Si vous souhaitez approfondir cette réflexion, je vous enverrai par mail les tableaux des garanties et tarifs des deux contrats. Contact par mail à robert.yordey@neuf.fr ou par téléphone au 03.88.20.32.52.

Si vous n'avez pas d'adresse électronique, vous pouvez demander ces tableaux directement auprès de Mutualia.

R. YORDEY

TARIFS CONTRATS MUTUALIA 2022

La tarification 2022 du contrat Mutualia/Frane a été déterminée par rapport aux éléments suivants :

- une hypothèse d'un objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) en augmentation de 3,80% (Augmentation des remboursements de l'assurance maladie de base)
- une contribution COVID à charge des Mutuelles de 1,30%
- un impact du dispositif « 100% Santé » supérieur aux prévisions de 13%
- l'intégration de la TSA (taxe de solidarité additionnelle) pour les bénéficiaires du contrat dont le régime de base d'assurance maladie est différent de la MSA
- des résultats techniques déficitaires (rapport prestations/cotisations) dus notamment aux résultats du contrat 300 Régime Local



CONTRAT MUTUALIA/FRANE (sans tranche d'âge)

Contrat	Tarif Agri		Tarif non Agri	
	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant
150 Régime Local	38,90	25,88	41,46	27,59
150 Régime général	72,96	37,49	77,76	39,96
300 Régime Local	70,11	31,63	74,73	33,72
300 Régime général	118,68	52,97	126,60	56,46
Forfait Bien -Etre	13,44	13,44	14,32	14,32
Allocation obsèques	13,63		13,63	

CONTRAT MUTUALIA/INITIATIV'Retraite (ex FNAROPA avec tranche d'âge)

La tarification répond aux mêmes critères que pour le contrat FRANE, mais est moins impactée par les résultats techniques

Régime général

Tranche d'âge	Contrat 100		Contrat 150		Contrat 300	
	Agri	Non-Agri	Agri	Non-Agri	Agri	Non-Agri
0 - 25	28,73	30,63	32,37	34,51	74,51	79,42
56 - 60	50,16	53,47	58,79	62,67	103,12	109,02
61 - 65	55,67	59,34	63,60	67,79	103,12	109,02
66 - 70	61,81	65,89	71,56	76,28	131,50	140,17
71 et plus	75,30	80,26	78,75	83,94	144,77	154,31

CONTRAT MUTUALIA/INITIATIV'Retraite (ex FNAROPA avec tranche d'âge)

Régime Local

Tranche d'âge	Contrat 100		Contrat 150		Contrat 300	
	Agri	Non-Agri	Agri	Non-Agri	Agri	Non-Agri
0 - 25	13,22	14,09	15,22	16,22	35,02	37,33
56 - 60	23,08	24,60	27,64	29,46	48,47	51,66
61 - 65	25,61	27,30	29,90	31,87	48,47	51,66
66 - 70	28,44	30,31	33,64	35,85	61,81	65,88
71 et plus	34,64	36,92	37,02	39,46	68,05	72,53

Garanties optionnels (régime général et local)

Bien être 1		Bien être 2	
Agri	Non Agri	Agri	Non Agri
8,47	9,03	11,34	12,09

Taxe de Solidarité Additionnelle

La Taxe de Solidarité Additionnelle a été mise en place à partir de 2016 et concerne toutes les conventions d'assurance, et notamment les Mutuelles Complémentaires Maladie.

Son taux varie entre 7 et 18%. Il s'élève à 7% pour les contrats responsables, ce qui est le cas pour les contrats FRANE et INITIATIV'Retraite

Le produit de cette taxe est affecté pour partie aux allocations familiales et à l'assurance maladie

Les personnes dont la couverture maladie de base est à la MSA sont exonérées du versement de cette taxe.

Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter les services de Mutualia



IN MEMORIAM

- BILGER Yvonne de Eckbolsheim le 08/10/2021
- BOUAKAZE Nordine de Hoenheim le 23/06/2021
- BRENDEL Gilbert de Strasbourg le 31/08/2021
- FREY François de Lingolsheim le 02/08/2021
- FUHRMANN Anneliese de Strasbourg le 09/07/2021
- HELMELINGER Robert de Bossendorf le 31/07/2021
- MILLE Claude de Erstein le 09/10/2021
- MULLER Mireille de Bischheim le 13/08/2021
- SCHLUTH Geneviève de La Walck le 14/10/2021
- THOMANN Pierre de Barr le 12/08/2021

Nos sincères condoléances aux familles en deuil

Chers adhérents

Après cette « annus horribilis » qu'était 2020, et un début d'année 2021 encore difficile, notre Conseil d'administration a cependant réussi à maintenir quelques réunions épisodiques « masquées », nécessaires pour la bonne continuité du fonctionnement de notre association.



L'AROPA avait 10 ans d'existence en 2020. La crise sanitaire a empêché de fêter cet anniversaire dans l'année. Le Conseil d'Administration avait alors décidé de fêter cet évènement en même temps que la tenue de L'Assemblée Générale (exercice 2019/2020) au printemps 2021. Malheureusement, là encore, la pandémie s'en est mêlée.

Après maintes hésitations et avec insistance du Président, nous avons donc, comme annoncé dans notre Lettre N°16, pu programmer notre sortie annuelle pour octobre 2021, sortie exceptionnelle pour fêter dignement cet anniversaire avec un an de retard.



Le 20 octobre 2021,

210 participants se sont donc retrouvés au Royal Palace à Kirrwiller pour cette sortie très spéciale et ce dans une ambiance très festive.



Après un succulent et copieux repas, les participants ont pu admirer un show exceptionnel, présenté dans ce Music-Hall figurant parmi les 3 premiers cabarets français. Chanteurs, danseuses aux costumes chatoyants, paillettes et plumes, attractions époustouflantes, un professionnalisme de bout en bout, ont marqué ce spectacle. Les participants ont pu faire un petit tour au « Lounge club » avant de quitter ce lieu fantastique, heureux et la tête pleine de belles images. Un petit souvenir de cette mémorable journée leur a été offert par l'Association avant le retour au domicile. Que cette belle journée puisse être gravée dans vos mémoires.

Merci à vous toutes et tous qui, par leur présence, ont permis de vivre ensemble cette magnifique journée

La journée de convivialité 2022 n'a pas encore été, ni décidée, ni programmée de date. Vous en serez informés en temps voulu.

Je tiens à vous souhaiter d'ores et déjà de très belles fêtes de fin d'année, un heureux Noël et vous adresse tous mes meilleurs vœux de Bonheur et de Santé pour 2022.

A l'année prochaine.

Amicalement

Votre Responsable « Animation »
Dorette Tuchscherer

Excellente ambiance pour le 10eme anniversaire au Royal Palace



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie



Depuis sa création en 2010 l'AROPA Alsace s'est efforcée de répondre aux attentes des adhérents par ses actions d'animation et ses partenariats, ce qui a permis de se développer et d'avoir à ce jour plus de 800 membres.

Parallèlement, votre association a aussi cherché à prendre sa place dans les structures départementales et régionales pour s'affirmer et défendre ses adhérents et plus largement la population des retraités d'Alsace; l'AROPA est aujourd'hui une organisation reconnue et son avis est pris en compte puisqu'il y a des représentants dans différentes instances médico-sociales comme des hôpitaux ou des maisons de retraite; C'est ainsi que lors de la mise en place du nouveau conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, au niveau de l'Alsace, suite à la création de la CEA, 2 délégués de l'AROPA ont été nommés par le Président Bierry pour siéger dans cette instance.

Mais qu'est-ce que le CDCA ?

créé par un décret de 2016, c'est une nouvelle instance consultative dite de démocratie participative qui doit permettre de renforcer la participation des usagers et de leur proches à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques liées à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Ainsi dans chaque département, il existe désormais un **CDCA**, présidé par le Président du conseil départemental (de la CEA pour l'Alsace) avec pour mission

- d'être un lieu d'information, de dialogue et de réflexion
- en particulier de donner un avis sur les projets ou programmes d'action envisagés par les Pouvoirs publics, (projet régional de santé, programme d'action de la maison départementale des personnes handicapées par ex)
- de formuler toute proposition visant à améliorer l'accompagnement des personnes âgées et handicapées (transport, adaptation des logements, , l'habitat, le rôle des aidants, ..).

Les membres, nommés par le Président du département, se répartissent en 2 collèges:

- une formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées
- une formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées;

Des élus (e) de la CEA et des experts dans le domaine médico-social sont aussi membres du CDCA

2 vice-présidents pour chaque collège assistent le Président;

6 commissions sont mises en place pour étudier les différents thèmes et susciter des initiatives : attractivité des métiers du médico-social, habitat, Prévention, ressources, Information-communication, aide aux aidants

Au moins 2 réunions plénières se tiennent chaque année. Elles permettent de donner un avis sur les projets présentés par les collectivités publiques et de valider les travaux engagés.

L'AROPA Alsace sera représentée par son président Raymond CLEMENT et Jean Paul HEITZ, administrateur .Ils se feront un devoir d'être les porte-paroles des retraités de notre région au sein du CDCA et d'intervenir pour améliorer l'action des instances publiques envers les personnes âgées

Jean Paul HEITZ